

## Politique appliquée en matière d'antidopage en 2020 - France

### Implementation 2020 - Questionnaire - Modifié 1.0

#### Objectif :

Afin de mettre en oeuvre les exigences de l'Article 9 de la Convention contre le dopage, le questionnaire annuel en ligne est prêt pour collecter les données concernant la politique appliquée en matière d'antidopage en 2020.

#### Instruction :

Pour des instructions détaillées, veuillez sélectionner les liens vers la documentation.

Si vous rencontrez des difficultés vous empêchant de remplir le questionnaire, merci de nous les signaler par e-mail à [sport.t-do@coe.int](mailto:sport.t-do@coe.int).

Nous vous prions de remplir, sauvegarder et envoyer les données 2020 de votre pays avant le 1er juin 2021.

#### Questions :

##### 1. Nombre d'athlètes

Veuillez donner une estimation du nombre de sportifs que compte votre pays dans chacune des catégories suivantes :

##### sportifs de niveau international

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[            ] votre commentaire (optionnel) .....

[ X ] Donnée indisponible

##### sportifs de niveau national

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[ 5830 ] votre commentaire (optionnel) La définition du sportif de niveau national est donnée par la délibération N°2019-8 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage.

[ ] Donnée indisponible

##### autres sportifs (y compris les sportifs occasionnels)

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[ 16000000 ] votre commentaire (optionnel) Nombre estimé de licenciés au sein des fédérations sportives

[ ] Donnée indisponible

##### nombre de sportifs inclus dans le groupe cible national de sportifs soumis aux contrôles

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[ 370 ] votre commentaire (optionnel) .....

[ ] Donnée indisponible

##### nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Olympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[ 397 ] votre commentaire (optionnel) .....

[ ] Donnée indisponible

##### nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Olympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[ 108 ] votre commentaire (optionnel) .....

[ ] Donnée indisponible

nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Paralympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[ 126 ] votre commentaire (optionnel) .....

[ ] Donnée indisponible

nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Paralympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[ 12 ] votre commentaire (optionnel) .....

[ ] Donnée indisponible

## 2. Définition du dopage

Quelle définition du « dopage dans le sport » s'applique dans votre pays ?

[ ] Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe. Votre commentaire (optionnel) .....

[ ] Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO. Votre commentaire (optionnel)

.....

[ ] Code mondial antidopage. Votre commentaire (optionnel) .....

[ X ] Autre, veuillez préciser (par ex. législation nationale) : Législation nationale inscrite dans le code du sport

## 3. Liste des produits dopants

Quelle liste de classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopage interdites (par exemple, liste des interdictions) est appliquée dans votre pays ?

[ ] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par le Comité exécutif de l'AMA. Votre commentaire (optionnel)

.....

[ ] Liste de classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopage interdites, telle qu'adoptée par le Groupe de suivi (T-DO). Votre commentaire (optionnel) .....

[ X ] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par la Conférence des parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (UNESCO). Votre commentaire (optionnel) La liste 2020 a été intégrée en droit français par un décret publié au journal officiel du 30 décembre 2020 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042753938>

[ ] Autre, veuillez préciser : .....

## 4. Autres listes de substances dopantes

Aux fins de limiter la disponibilité de substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles figurant à la question 3 ?

( X ) Oui, veuillez préciser : Liste des substances interdites dont la détention est interdite au plan pénal

( ) Non. votre commentaire (optionnel) .....

Pièces-jointes

 Arrêté liste des substances interdites : <http://https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041477793>

 Arrêté liste des substances interdites : <http://https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041477793>

## 5. Lois antidopage

Existe-t-il une ou des loi(s) antidopage dans votre pays ?

Loi antidopage (autre que la ratification de la Convention). Votre commentaire (optionnel) Partie législative du code du sport

Autres règles de droit public, veuillez préciser : Partie réglementaire du code du sport

Non. Votre commentaire (optionnel) .....

Pièces-jointes

 Partie législative du code du sport :

[http://https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006071318/LEGISCTA000006151570/#LEGISCTA000006151570](http://https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071318/LEGISCTA000006151570/#LEGISCTA000006151570)

 Partie réglementaire du code du sport :

[http://https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006071318/LEGISCTA000006151550/#LEGISCTA000006151550](http://https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071318/LEGISCTA000006151550/#LEGISCTA000006151550)

## 6. Organisation nationale antidopage (ONAD)

De quel statut juridique relève votre organisation nationale antidopage ? Veuillez joindre les statuts, si possible

Autorité publique. Votre commentaire (optionnel) L'AFLD est une autorité publique indépendante dont le statut est garanti par une loi organique

Organisation non gouvernementale. Votre commentaire (optionnel) .....

Société privée. Votre commentaire (optionnel) .....

Comité national olympique faisant office d'ONAD. Votre commentaire (optionnel) .....

Autre, veuillez préciser : .....

Pièces-jointes

 Page AFLD : <http://http://www.afld.fr/>

## 7. Activités de l'ONAD

Parmi les activités proposées ci-dessous, quelles sont celles qu'exerce votre organisation nationale antidopage ? Veuillez joindre l'organigramme, si possible

	Oui. Votre commentaire (optionnel)	Non, veuillez indiquer l'organisme responsable de cette tâche
Coordination de l'action des pouvoirs publics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Ministère des sports
Coordination de la lutte contre le trafic	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Ministère des sports
Tests (contrôle antidopage)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des résultats	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procédures disciplinaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Education et/ou information	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recherche	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pièces-jointes

 Page lutte contre le dopage du ministère des sports : <http://https://www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/agir-contre-le-dopage/>

## 8. Financement du programme antidopage



Quel était le budget annuel de l'ONAD pour l'année civile 2020?

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[ 11174000 ] valeur€Monnaie

[ ] Donnée indisponible

## 9. Sources de financement



Comment l'ONAD est-elle financée? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent et indiquer une estimation en pourcentage:

[ ] Gouvernement 91,1%

[ ] Programme de loterie nationale ..... %

[ ] Comité national olympique (CNO) ..... %

[ ] Autre(s) organisation(s) sportive(s) ..... %

[ ] Paiement à l'acte 8,9%

[ ] Secteur privé ..... %

[ ] Autre ..... %

## 10. Distribution du financement



Quel pourcentage du budget annuel de l'ONAD est accordé aux programmes fondamentaux suivants?

[ 16.13 ] Contrôles (y compris les frais d'équipement, les frais de transport et la rémunération du personnel de prélèvement des échantillons)

[ 31.05 ] Analyse des échantillons

[ 0.03 ] Enquêtes

[ 4.81 ] Éducation

[ 4.83 ] Recherche

[ 0.98 ] Gestion des résultats/Affaires juridiques

[ 0.03 ] Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

[ 42.15 ] Autre (p. ex., rémunération, frais d'administration) dont APMU

[ ] Donnée indisponible

## 11. Autres financements pour le programme antidopage



D'autres institutions financent-elles des parties du programme national antidopage (par exemple, laboratoires, recherche, contribution de l'AMA, Fonds de contributions volontaires de l'Unesco)

( ) Oui, veuillez décrire .....

( X ) Non

## 12. Budget alloué au sport

Quel montant a été alloué au sport à partir du budget de l'État par l'intermédiaire du ministère national chargé du sport pour l'année 2020?

[ 710420000 ] valeur€monnaie / autres informations

[ ] Donnée indisponible

## 13. Limiter le financement public des organisations

Les organisations qui ne respectent pas la réglementation antidopage ou d'autres instruments juridiques peuvent faire l'objet d'un retrait du financement public ?

( X ) Oui, tous les financements sont retirés; votre commentaire (optionnel) Le ministère chargé des sports peut décider de retirer l'agrément accordé à une fédération sportive. Dans ce cas, cette fédération est alors privée des subventions qu'elle reçoit de la part de l'État, ainsi que de la mise à disposition de personnels de l'État ou d'agents publics rémunérés par lui qui exercent, au sein de la fédération, des missions de conseiller technique sportif.

( ) Les financements sont partiellement retirés; votre commentaire (optionnel) .....

( ) Aucune incidence sur le plan financier; votre commentaire (optionnel) .....

( ) Information non disponible; votre commentaire (optionnel) .....

## 14. Restriction du financement public des individus

En cas de suspension d'un athlète, les autorités publiques cessent-elles, pendant la durée de la suspension, de verser au sportif concerné ou à son encadrement l'aide financière qu'elles accordent pour la conduite d'activités sportives ?

( ) Oui, le soutien financier est totalement retiré; votre commentaire (optionnel) .....

( X ) Le soutien financier est partiellement retiré; votre commentaire (optionnel) La cessation du versement de l'aide financière n'est pas automatique. Elle ne peut intervenir que sur décision motivée du ministre chargé des sports, qui peut retirer à une personne la qualité de sportif de haut niveau ou Espoir, ou celle d'entraîneur de haut niveau, en cas de VRAD (violation des règles antidopage) avérée commise par l'intéressé, ce qui entraîne alors une suppression des aides personnalisées.

( ) Non; votre commentaire (optionnel) .....

( ) Non applicable (les autorités publiques n'octroient aucune aide financière aux sportifs ou au personnel d'encadrement pour la conduite d'activités sportives); votre commentaire (optionnel) .....

( ) Information non disponible; votre commentaire (optionnel) .....

## 15. Programme de contrôle

Existe-t-il un programme national de contrôle dans votre pays ?

( X ) Oui

( ) Non, veuillez préciser .....

## 16. Éléments du programme de contrôle

Parmi les éléments suivants, lesquels sont couverts par l'ONAD?

- Évaluation des risques et planification de répartition des contrôles (PRC)
- Groupe cible de sportifs soumis aux contrôles
- Sélection aléatoire de sportifs
- Sélection ciblée de sportifs
- Contrôles en compétition
- Contrôles hors compétition
- Contrôles inopinés
- Contrôles sanguins
- Modules du passeport biologique de l'athlète (PBA)
- Autres éléments, veuillez préciser .....
- Si certains éléments sont implémentés par une autre entité, veuillez spécifier laquelle .....

---

### 17. Certificat de qualité

Votre ONAD, ou certaines de ses procédures, sont-elles certifiées selon des normes de qualité (ISO ou tout autre système d'assurance qualité) ?

- Oui, veuillez préciser la norme dont il s'agit, son champ d'application et sa validité .....
- En cours, veuillez préciser Cela est prévu pour 2021 pour les procédures de contrôle
- Non. Votre commentaire (optionnel) .....

---

### 18. Personnel de l'ONAD, membres du comité et autres spécialistes antidopage

Veuillez indiquer ci-dessous combien de membres du personnel de l'ONAD et d'autres spécialistes antidopage sont impliqués dans la coordination et la gestion de vos programmes antidopage (à l'exception du personnel chargé du prélèvement des échantillons)

Valeur numérique minimale autorisée : 0

- 71.3 employés à temps plein
- employés à partiel temps

membres des comités (y compris, mais sans s'y limiter, les membres du comité disciplinaire, conseil d'administration de l'ONAD, les comités AUT, l'éducation, la localisation, les scientifiques, les athlètes, les appels, l'éthique et / ou d'autres comités)

- autres spécialistes, veuillez décrire .....
- Donnée indisponible

---

### 19. Personnel de prélèvement des échantillons

Avez-vous du personnel de prélèvement des échantillons (PPÉ)?

- Oui, au sein de l'ONAD
- Oui, via un fournisseur de services (Tiers délégué) .....
- Non, veuillez expliquer .....

## 20. Nombre du ACD et APS

Combien d'agents de contrôle du dopage (ACD), d'agents de prélèvement sanguin (APS) et d'escortes participent à votre programme pour le personnel de prélèvement des échantillons?

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[ 155 ] ACD; votre commentaire (optionnel) .....

[ 128 ] APS; votre commentaire (optionnel) .....

[ 0 ] Escortes; votre commentaire (optionnel) .....

[ ] Donnée indisponible

## 21. Laboratoire

Y a-t-il un laboratoire de contrôle antidopage dans votre pays?

Oui, accrédité ou approuvé par l'AMA conformément au Standard international pour les laboratoires

Non, mais un processus préparatoire est en cours pour demander l'accréditation ou l'approbation de l'AMA

Non

## 22. Utilisation des laboratoires de l'AMA

Quels sont les laboratoires accrédités ou approuvés par l'AMA qui sont utilisés pour l'analyse des échantillons prélevés par votre ONAD en tant qu'autorité chargée des contrôles dans le cadre de votre programme national de contrôles pour l'année 2020 ? Veuillez dresser la liste de tous ceux qui sont concernés, y compris le laboratoire de votre propre pays (si vous l'utilisez) et indiquer le pourcentage des échantillons analysés dans chaque laboratoire. Entrez "0", si vous n'utilisez pas ce laboratoire

	% des échantillons (estimation) d'ONAD
ANKARA, TURKEY	0
ATHENS, GREECE	0
BANGKOK, THAILAND	0
BARCELONA, SPAIN	0
BEIJING, CHINA	0
BLOEMFONTEIN, SOUTH AFRICA	0
BUCHAREST, ROMANIA	0
COLOGNE, GERMANY	0
DOHA, QATAR	0
GHENT, BELGIUM	0

HAVANA, CUBA	0
HELSINKI, FINLAND	0
KREISCHA, GERMANY	0
LAUSANNE, SWITZERLAND	0
LONDON, UNITED KINGDOM	0
LOS ANGELES, USA	0
MADRID, SPAIN	0
MONTREAL, CANADA	0
NEW DELHI, INDIA	0
OSLO, NORWAY	0
PARIS, FRANCE	100%
RIO DE JANEIRO, BRAZIL	0
ROMA, ITALY	0
SALT LAKE CITY, USA	0
SEIBERSDORF, AUSTRIA	0
SEOUL, SOUTH KOREA	0
STOCKHOLM, SWEDEN	0
SYDNEY, AUSTRALIA	0
TOKYO, JAPAN	0
WARSAW, POLAND	0

[ ] Donnée indisponible

## 23. Statistiques relatives aux contrôles

Combien d'échantillons ont été prélevés dans le cadre de votre programme national de contrôle pour l'année 2020 ?

	Urine	Sang (en tenant compte du PBA)
Contrôles en compétition (échantillons)	2140	23
Valeur numérique minimale autorisée : 0		

Contrôles hors (échantillons) Valeur numerique minimale autorisée : 0	3712	67
--	------	----

[ ] Donnée indisponible

## 24. Contrôles à l'étranger

Avez-vous contrôlé des sportifs sous votre autorité qui résident ou s'entraînent à l'étranger (directement ou en sous-traitant un ou plusieurs OAD ou prestataire(s) de services antidopage)?

( X ) Oui; votre commentaire (optionnel)73

( ) Pas en 2020, mais nous avons l'autorisation de le faire; votre commentaire (optionnel) .....

( ) Non, nous n'avons pas l'autorisation de le faire; votre commentaire (optionnel) .....

## 25. Système disciplinaire

Veillez décrire le processus disciplinaire pour les violations de la réglementation antidopage et l'application de la Recommandation du T-DO visant à garantir l'indépendance d'instances d'audition (organes) et à promouvoir un procès équitable dans les affaires antidopage [T-DO/Rec(2017)01] <http://rm.coe.int/recommandation-visant-a-garantir-l-independance-d-instances-d-audition/1680735160>

	-	-	-
Votre Etat a-t-il mis en place un organe/une instance centralisé chargé(e) de toutes les auditions dans les affaires antidopage (instance d'audition) ?	Oui	-	-
L'instance d'audition est-elle indépendante, et opérationnellement indépendante, du mouvement sportif (i.a. fédérations nationales, Comité national olympique, Comité national paralympique) ?	Oui	-	-
L'instance d'audition est-elle opérationnellement indépendante du gouvernement ?	Oui	-	-
L'instance d'audition est-elle opérationnellement indépendante de l'ONAD ?	Oui	-	-
Connaissez-vous le T-DO / Rec (2017) 01?	Oui	-	-
La composition des instances d'audition est-elle conforme aux exigences de la recommandation T-DO/Rec(2017)01 ?	Oui	-	-
Les droits d'accès à la justice sont-ils garantis conformément à la recommandation T-DO/Rec(2017)01 ?	Oui	-	-
Autres commentaires	-	-	Non

[ ] Donnée indisponible

## 26. Procédure d'appel

Veillez décrire le processus de traitement des appels pour violation des règles antidopage

Décrivez, téléchargez les documents ou ajoutez le lien vers le contenu pertinent Le Conseil d'Etat est compétent pour connaître les appels de décisions disciplinaires concernant les sportifs de niveau national et infra national. Le TAS est compétent pour connaître les appels de décisions disciplinaires concernant les sportifs de niveau international.

[ ] Donnée indisponible

## Pièces-jointes

 Appel.jpg

## 27. Violation des règles antidopage

Combien de procédures pour violation des règles antidopage ont été engagées en 2020 et combien d'entre elles ont donné lieu à une sanction ?

	Procédure engagée	Procédure ayant donné lieu à une sanction	Procédure n'ayant donné lieu à aucune sanction
Présence d'une substance interdite, de ses métabolites ou de ses marqueurs dans un échantillon prélevé sur un athlète Valeur numérique minimale autorisée : 0	28	5	8
Usage ou tentative d'usage par un athlète d'une substance interdite ou d'une méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Soustraction au prélèvement d'un échantillon, refus ou défaut de se soumettre au prélèvement d'un échantillon Valeur numérique minimale autorisée : 0	1	1	0
Manquements aux obligations en matière de localisation Valeur numérique minimale autorisée : 0	3	3	0
Falsification ou tentative de falsification de tout élément du contrôle du dopage Valeur numérique minimale autorisée : 0	1	1	0
Possession de substances ou méthodes interdites Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Trafic ou tentative de trafic de toute substance interdite ou de toute méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0

Administration ou tentative d'administration à tout athlète en compétition de toute substance interdite, ou soumission ou tentative de soumission de tout athlète en compétition à toute méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Complicité Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Association prohibée Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0

Donnée indisponible

## 28. Manquements aux obligations en matière de localisation

Combien de manquements aux obligations en matière de localisation avez-vous enregistré en 2020 pour les cas suivants

3 ] Un contrôle manqué ou un manquement à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation

0 ] Toute combinaison de deux contrôles manqués et/ou manquements à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation

Donnée indisponible

## 29. Coopération avec les forces de l'ordre

Quelles mesures ont été prises pour assurer la coopération avec les forces de l'ordre aux fins de limiter la disponibilité des substances dopantes ?

Législation, veuillez préciser Articles L. 232-19 et L. 232-20 du code du sport (opérations de contrôle sous la supervision du procureur de la République ; échanges d'informations entre administrations et forces de l'ordre) et articles R. 232-99 à R. 232-103 (commissions régionales de lutte contre le trafic de produits dopant - CRLT -, co-pilotées au niveau national par le ministère des sports et celui de la justice).

Accord, veuillez préciser Accords de collaboration conclus par l'AFLD avec l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) et la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et Accord de collaboration entre l'OCLAESP et le ministère des sports

Activités ad hoc, veuillez préciser Opérations de démantèlement de réseaux de trafic de produits dopants initiées par les CRLT commissions régionales de lutte contre les trafics de substances et méthodes dopantes qui peuvent faire intervenir les différentes administrations dont les ministères des sports, de la santé, des finances, du travail... en coopération avec la justice et les forces de l'ordre.

Autre, veuillez préciser Au niveau international, participation aux opérations organisées par Interpol et Europol la lutte contre les trafics de substances dopantes

Aucune mesure; votre commentaire (optionnel) .....

## 30. Sanctions en cas de trafic de substances dopantes

Des pénalités ou sanctions spécifiques s'appliquent-elles en cas de trafic illicite de substances dopantes, outre celles qui s'appliquent au trafic de médicaments et de stupéfiants ?

Sanctions pénales, veuillez préciser 1) 1 an d'emprisonnement et 3 750 € d'amende pour la détention non justifiée d'une ou plusieurs substances ou méthodes interdites.

Sanctions financières, veuillez préciser En plus des sanctions pénales si dessus, des sanctions financières sont prévues par l'article L232-23 du code du sport : « La sanction prononcée à l'encontre d'un sportif peut être complétée par une sanction pécuniaire dont le montant ne peut excéder 45 000 €. Celle prononcée à l'encontre de toute autre personne qui a enfreint les dispositions de l'article L. 232-10 peut être complétée par une sanction pécuniaire dont le montant ne peut excéder 150 000 €

Sanctions administratives ou civiles, veuillez préciser 1) La qualité de sportif de haut niveau, d'entraîneur de haut niveau, d'arbitre et juge sportif de haut niveau, de sportif espoir ou des Collectifs nationaux peut être retirée ou suspendue à tout moment par décision motivée du ministre chargé des sports, dans le cas d'infraction dûment constatée aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la lutte contre le dopage ; l'Agence française de lutte contre le dopage peut également demander au ministre de prendre cette mesure.

Mesures disciplinaires professionnelles, veuillez préciser Les personnes qui relèvent d'un ordre professionnel peuvent être sanctionnées au plan disciplinaire par cet organisme (Ordre des médecins, Ordre des pharmaciens, Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, Ordre des infirmiers, Ordre des vétérinaires)

Aucune des réponses ci-dessus, veuillez préciser .....

Données non disponibles; votre commentaire (optionnel) .....

---

### 31. Statistiques sur le trafic de substances dopantes

Les forces de l'ordre communiquent-elles à l'ONAD les données relatives à la saisie de substances dopantes ?

Oui, veuillez préciser le nombre de saisies signalées en 2020 .....

Non. Votre commentaire (optionnel) .....

Autre, veuillez préciser Données pas encore disponibles

---

### 32. Lanceurs d'alerte

Votre ONAD met-elle en œuvre un programme ou une politique concernant les lanceurs d'alerte ?

Oui; commentaires .....

Non, mais un processus préparatoire est en cours pour l'élaboration d'une politique/d'un programme concernant les lanceurs d'alerte; commentaires - .....

Non; commentaires .....

---

### 33. Cadre juridique pour programme concernant les lanceurs d'alerte

Si votre ONAD met en œuvre un programme/politique concernant les lanceurs d'alerte, veuillez fournir un cadre juridique pour ce programme

Législation nationale

Règles de l'ONAD

Application directe du programme et de la politique de l'AMA concernant les lanceurs d'alerte et de la procédure pour le signalement des comportements frauduleux

Application directe de la réglementation d'une ou plusieurs organisations sportive internationales, dans ce cas, veuillez en dresser la liste .....

Autre. Veuillez décrire : .....

Non applicable

---

### 34. Organisation de l'éducation antidopage

Quelles organisations sont impliquées dans la mise en œuvre de programmes d'éducation antidopage?

Organisation nationale antidopage

Ministère responsable du sport

Ministère responsable de l'éducation

Ministère responsable de la santé

Autre organisme gouvernemental Ex : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) ; Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP)

Fédérations nationales sportives

Organismes de sport régionaux / municipaux

Universités

Écoles

Clubs de sport

D'autres organismes Antennes médicales de prévention du dopage (AMPD), Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP), sociétés savantes, Union nationale des Sports Scolaires (UNSS)

Pièces-jointes

 Page prévention du dopage du ministère des sports : <http://https://www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/agir-contre-le-dopage/prevention/>

### 35. Thèmes d'éducation antidopage

Quels types de messages antidopage sont fournis pour différents groupes cibles?

	sportifs d'élite	jeunes sportifs	sportifs de niveau récréatif	officiels du sport	entraîneurs	personnel médical	élèves	médias	grand public	autre
Règles antidopage nationales et internationales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
Menace du dopage pour l'esprit sportif	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droits et responsabilités des sportifs et de leur personnel d'encadrement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conséquences du dopage, y compris sanctions, conséquences pour la santé et conséquences sociales	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Substances et méthodes inscrites sur la Liste des interdictions	[ X ]	[ X ]	[ X ]	[ ]	[ ]	[ X ]	[ X ]	[ ]	[ X ]	[ ]
Procédures de contrôle du dopage	[ X ]	[ X ]	[ ]	[ X ]	[ X ]	[ X ]	[ X ]	[ ]	[ ]	[ ]
Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)	[ X ]	[ X ]	[ X ]	[ ]	[ ]	[ X ]	[ X ]	[ ]	[ ]	[ ]
Exigences applicables en matière de localisation	[ X ]	[ X ]	[ X ]	[ X ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]

36. Compléments alimentaires 

Quelles mesures ont été prises pour remédier aux problèmes associés aux compléments alimentaires dans le milieu sportif ?

- Restriction de la disponibilité
- Contrôle de la production
- Dispositif d'assurance de la qualité
- Etiquetage détaillé
- Limitation de la publicité et de la promotion
- Mesures d'éducation et d'information
- Autre, veuillez préciser :La mise sur le marché en France de compléments alimentaires est soumise à une déclaration auprès des autorités

37. Travaux de recherche sur la lutte contre le dopage 

Des travaux de recherche sur la lutte contre le dopage ont-ils été entrepris ou soutenus?

- Oui; votre commentaire (optionnel) .....
- Oui, dans une certaine mesure; votre commentaire (optionnel) .....
- Non;votre commentaire (optionnel) .....

38. Thèmes des travaux de recherche en matière de lutte contre le dopage 

Sur quels domaines porte la recherche en matière de lutte antidopage ?

- La prévention du dopage
- Les méthodes de dépistage
- Les aspects comportementaux et sociaux du dopage
- Les conséquences sanitaires du dopage
- Les programmes d'entraînement physiologique et psychologique

Les nouvelles substances ou méthodes

Les autres méthodes de contrôle

Aucun

Autre; votre commentaire (optionnel) .....

39. Publication des travaux de recherche sur la lutte contre le dopage ●

Combien d'articles présentant les résultats de ces travaux de recherche ont été publiés dans des revues scientifiques à comité de lecture ? Veuillez télécharger un résumé ou partager des liens vers des ressources, le cas échéant

10 en 2020 ; votre commentaire (optionnel) .....

Donnée indisponible

40. Accords internationaux ●

Votre pays a-t-il signé des accords avec d'autres organisations antidopage (OAD) ou des accords en matière de lutte contre le dopage avec toute autre organisation ou Etat concernant les aspects suivants :

	Oui ou Non; le cas échéant veuillez préciser ou joindre le texte sous forme électronique
(a) Partage d'informations	Oui, avec l'ITA, les fédérations internationales et les autres ONAD
(b) Coopération avec les forces de l'ordre	Non
(c) Coopération en général	OUI, avec l'ITA
(d) Autre	Non.

Donnée indisponible